

(Journal officiel du 2 mars 2004)

Décret du 24 février 2004 portant classement d'un site

NOR : *DEVN0420011D*

Par décret en date du 24 février 2004, est classé parmi les sites du département de la Drôme le site du Claps et du saut de la Drôme, sur le territoire de la commune de Luc-en-Diois (cf. note 1) .

NOTE (S) :

(1) Le texte intégral de ce décret et les plans annexés pourront être consultés à la préfecture de la Drôme ainsi qu'à la mairie de Luc-en-Diois.